

**LA PRESIDENCE BELGE DE L'UNION EUROPEENNE 2010 : LA COLLABORATION
POLICIERE EUROPEENNE – THEMES – PREPARATION.**

APPEL : CANDIDATURES POUR DES GROUPES DE TRAVAIL.

CADRE :

Dans le courant du deuxième semestre de 2010, notre pays percevra la présidence de l'Union européenne. À partir du 01 janvier 2010 la Belgique fera aussi partie du Troika européen, avec l'Espagne et la Hongrie.

Dans le cadre de la collaboration policière européenne, il est temps de commencer les travaux préparatifs nécessaires et de prévoir les efforts à fournir.

Fin juin 2008, CGI a créé un comité de pilotage avec les représentants du CPPL, du comité P, de l'Inspection Générale, de la direction générale et du Commissariat-Général de la police fédérale. Le comité de pilotage a été chargé avec la préparation, la réalisation et le suivi de la présidence belge dans le cadre des activités au sein du domaine « de la police ». Le comité de pilotage est le partenaire privilégié entre les services policiers et CGI qui est le point d'irruption pour cet « exercice européen ».

GROUPES DE TRAVAIL :

Dans le cadre de la collaboration policière européenne, le comité de pilotage a jugé un nombre de sujets et aspects très important à traiter au cours de la présidence européenne. Des groupes de travail sont occupés avec la préparation.

DEMANDE À LA COLLABORATION :

En vue des activités au sein des groupes de travail précités, les différents services policiers - aussi la police locale - sont demandés de fournir un renforcement ponctuel.

Veillez trouver en annexe la liste des thèmes traités, des espérances concernant le dévouement dans le temps et l'espace, également le profil de fonction.

LES ASPECTS STATUTAIRES :

Du point de vue statutaire, le renforcement prendra la forme d'une disposition temporaire en faveur de CGI. Ceci peut être une certaine période en plein temps, ou aussi, temporaire en fonction des circonstances, des missions et des événements dans le contexte européen. « Mettre à la disposition » signifie qu'il n'y aura pas une contribution financière de la police fédérale, ou une autre contribution dans n'importe quelle forme de la police fédérale vers le service policier d'origine.

CANDIDATURES :

Les candidats sont demandés, de poser leur candidature au plus tard pour le 15 mars 2010 près de :

(1) Monsieur Bart DHOOGHE, CP, la police fédérale, direction de la collaboration policière internationale, cellule « la présidence UE 2010 », rue Fritz Toussaint 8 à 1050 Bruxelles (bart.dhooge.1819@police.be) (02/644.81.67) ;

(2) Monsieur Patrick VANDE CAVEY, CDP, police fédérale, direction de la mobilité et de la gestion du personnel, rue Fritz Toussaint 8 à 1050 Bruxelles.

CONTENU DU DOSSIER DE LA CANDIDATURE : (4 aspects).

La candidature doit contenir **(A)** un sommaire de la carrière du candidat, et **(B)** une motivation argumentée.

En outre, **(C)** le chef de corps est demandé d'attester que le candidat remplit les conditions suivants : 1. d'appartenir au cadre opérationnel (CDP ou CP) ou au cadre Calog (niveau A statutaire) ; 2. de disposer d'une copie de la dernière évaluation fonctionnelle (la mention de fin ne peut pas être « insuffisante ») ; 3. de se trouver dans une position administrative dans laquelle le membre du personnel a le droit à des promotions et à une carrière barémique; 4. de disposer d'une feuille des peines disciplinaires blanche.

(D) Le chef de corps est aussi demandé de formuler son approbation.

Paul SPAENS, secrétaire – adjoint,
Secrétariat de la Commission Permanente de la Police Locale